

DÉLIBÉRATION N° 2024-024 De LA COMMUNE DE RÉOTIER

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et le vingt-neuf mars

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER (est arrivé à 19 h 00) Damien GANDELLI.

Antoine GRAZIANO a donné procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Demande de subvention sur le Produit des Amendes de police 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait bon de procéder à la mise en place de retenue latérale sur la route des Sagnes et qu'il serait opportun de réaliser dans la continuité de la route de l'Eglise des aménagements de sécurité sur le parking du « Cimetière »

Le Coût de cette opération s'élève à : **105 000.00 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal : **10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire
- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention sur le produit des amendes de police à hauteur de 50 % pour effectuer les travaux mise en place de retenue latérale sur la route des Sagnes et la réalisation d'aménagements de sécurité sur le parking du « Cimetière »

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

